



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 46818

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la loi no 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption. Les décrets d'application de cette loi n'étant toujours pas parus, les dossiers déposés par les bénéficiaires potentiels des dispositions votées par le législateur, notamment en ce qui concerne le congé parental, sont classés pour attente par les organismes sociaux compétents. Une telle situation est très préjudiciable à certaines familles auxquelles la loi votée avait précisément pour objectif de venir en aide. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle il est envisagé de prendre ces décrets d'application particulièrement urgents.

Texte de la réponse

Les décrets d'application de la loi du 5 juillet 1996 relative à l'adoption concernant les prestations familiales et qui ont trait à l'allocation d'adoption et à l'allocation parentale d'éducation, doivent être publiés prochainement au Journal officiel. Des instructions ont d'ores et déjà été données aux caisses d'allocations familiales pour que les demandes des familles concernant ces prestations soient étudiées afin que celles-ci leur soient versées, pour celles qui y ouvrent droit, dès la publication de ces décrets.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46818

Rubrique : Adoption

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6822

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1706